

SUSCITER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS COLLECTIFS D'HABITANTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

NOUVEAU
STAGE

La participation des habitants est de plus en plus sollicitée dans les projets publics. Elle vise souvent à recueillir leur avis sur un projet, ou encore à ce qu'ils proposent leurs idées à la collectivité. Pour autant, « participer » peut aussi consister à mettre en place une action de proximité.

► Ce stage propose de découvrir, à travers l'étude d'une initiative existante, quelle part peut prendre la participation des habitants dans la réalisation d'un projet. Quelle plus-value en attendre ? Quelles en sont les limites ? Quelles conditions sont nécessaires pour faire aboutir et perdurer le projet ?

OBJECTIFS

- Comprendre les finalités, enjeux et intérêts de la participation des habitants en faveur de l'environnement.
- Identifier les différentes conditions qui favorisent l'émergence d'initiatives d'habitants et le développement d'actions collectives.
- Repérer les points clés de la démarche d'accompagnement.

CONTENUS ABORDÉS

- Différentes formes d'actions réalisées par des habitants.
- Modalités et conditions facilitant la participation des habitants.
- Étapes et points clés pour la réussite de l'accompagnement d'un groupe d'habitants.
- Intérêts et missions des acteurs mobilisables.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Étude de cas à partir d'un projet sur lequel des habitants ont participé, visites, témoignages, entretiens, travaux de groupe entre stagiaires.

PUBLIC

- animateurs, éducateurs, intervenants sociaux, chargés de mission de collectivités... en charge d'accompagner des projets ou des actions incluant la participation d'habitants.

CO-ORGANISATEURS

- Association « Charente Nature » (16)
- Ifrée



DATES ET LIEU

- **2,5 jours de formation** du mercredi 22 mars à 14h au vendredi 24 mars 2017 à 17h à Angoulême (16000).
- **Possibilité d'hébergement** à proximité.
- **Inscription avant** le 22 février 2017.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- À titre individuel résident Nouvelle-Aquitaine : **75 €***
- À titre individuel résident hors Nouvelle-Aquitaine : **150 €***
- Au titre de la formation professionnelle continue et pour les institutions : **338 €***

Frais d'hébergement et de repas à la charge des participants.

Modalités et bulletin d'inscription
► pages 36-37